



Verviers, le 19 janvier 2012.

VILLE DE VERVIERS

Bureau de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire
Pont de Sommeleville 2
4800 VERVIERS
adresse postale : Place du Marché, 55
☎ : 087/327.544
Fax : 087/327.549
Références : 2009G0001

LOI DU 10 AVRIL 1841 SUR LES CHEMINS VICINAUX

ENQUETE PUBLIQUE : AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en sa séance du 19 décembre 2011, a proposé :

- **L'élargissement du tracé du chemin vicinal n° 10** à la limite de l'ancienne commune de Petit-Rechain et la commune de Dison, au droit du lotissement projeté rue Bonvoisin, notamment sur les parcelles 9ème division, section A, n° 427D et 427E, par l'incorporation au domaine public de quatre emprises de respectivement 40 m², 2 m², 189 m² et de 3 m², conformément au projet dressé par le géomètre expert André GENOTTE, rue du Vieux Chaffour à 4841 HENRI-CHAPELLE, en date du 17 novembre 2011.

Cette proposition modifie la proposition adoptée par le Conseil communal en date du 29 novembre 2010, suite aux remarques du Collège provincial. Cette nouvelle proposition d'élargissement ne modifie pas le plan d'alignement du 14 septembre 1934, mais consiste à la fois en la réalisation partielle dudit plan d'alignement (deux emprises) et en l'élargissement localisé du chemin vicinal n° 10 (deux emprises hors plan d'alignement de 1934).

Les réclamations ou remarques sont à adresser, par écrit, au Collège communal pendant la durée de l'enquête publique qui aura lieu du **27 janvier 2012 au 10 février 2012 inclus**.

Elles peuvent être adressées par voie électronique, en étant datées et identifiées incluant l'adresse postale, à l'adresse info@verviers.be.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de VERVIERS, **Service administratif de l'Urbanisme**, Pont de Sommeleville 2 (entresol) à 4800 VERVIERS, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et les mercredis de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Les réponses aux questions techniques qui pourraient se poser seront données au Service technique de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 (1er étage) à 4800 VERVIERS, les mardis de 16 h à 20 h.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions en vigueur.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre :
L'Echevin délégué,

Pierre DEMOLIN

Freddy BREUWER